

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 11

Artikel: L'association Semper fidelis
Autor: Chuard, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association Semper fidelis

L'*Association Semper fidelis* a été fondée le samedi 18 mars 1972, au Château de Coppet, en présence de quelque cent vingt personnes, parmi lesquelles de nombreux représentants des autorités civiles et militaires. Au cours des débats, l'assemblée constitutive adopta les statuts, fixa son siège social au Centre E.M. Sandoz à Coppet et désigna un Conseil de quinze membres, présidé par le colonel divisionnaire Eugène-P. Dénéréaz, ancien commandant de la division mécanisée 1. Les buts visés par l'*Association Semper fidelis* ainsi que les moyens à sa disposition furent également définis au cours de cette assemblée qui fut suivie d'un exposé de M. Jean-René Bory sur le thème: « Vers un centre de la pensée civile et militaire à Coppet. »

LA GENÈSE DE SEMPER FIDELIS

L'assemblée du 18 mars 1972 a marqué à la fois la création d'une association qui compte à ce jour déjà plus de neuf cents membres et l'aboutissement d'une idée. Une idée née dans un milieu d'amis, puis acceptée et soutenue par des cercles civils et militaires de plus en plus étendus, une idée qui peut se résumer en ces mots: susciter des œuvres nouvelles et les remettre à la communauté.

Si l'idée était là, profonde, tenace et généreuse, il fallait encore la définir, l'exprimer surtout pour lui assurer son rayonnement.

On choisit de le faire sous la forme d'une *charte* que nous voulons reproduire ici:

« Nous, amis de la 1^{re} division, de la brigade légère 1 et de la division mécanisée 1, voulons nous unir pour servir le Pays.

» Servir le Pays, mais sous une forme plus large que celle que nous connaissons comme officiers, sous-officiers et soldats ou dans nos activités civiles.

» La sauvegarde de l'indépendance n'est pas le seul but de la défense nationale. On ne protège bien que ce qui mérite de l'être. Plus précieux est l'enjeu, plus généreux est l'esprit de ses défenseurs. La Suisse a des formes d'expression propres qui doivent être mieux connues et mieux soutenues par ceux-là mêmes qui ont été et seront appelés à les protéger.

» Une telle entreprise exige adhésion et soutien unanimes. Nous la lançons :

» — en notre nom personnel et au nom des unités d'armées auxquelles beaucoup de souvenirs nous rattachent ;

» — au nom d'un civisme non seulement attentif aux intérêts politiques et militaires du Pays, mais encore largement ouvert aux arts de la Paix.

» Nous nous proposons notamment de susciter des œuvres nouvelles et de les remettre à la communauté.

» Ce dessein peut paraître ambitieux. Il serait cependant peu généreux de le limiter à un domaine étroit, alors que notre volonté est de contribuer à l'enrichissement du patrimoine national.

» A nous de répondre à cet appel dans la pleine conscience de nos traditions. Notre adhésion n'implique pas un nouvel engagement ; elle en confirme de plus anciens, en les rajeunissant. »

La *Charte*, éditée avec un poème de C.-F. Landry, dans un élégant portefeuille frappé d'un griffon et de la devise « *Semper fidelis* » — la devise même de la division mécanisée 1 — fut présentée pour la première fois lors du Rapport annuel de la division mécanisée 1, en janvier 1971. Quelques jours plus tard, le colonel divisionnaire Dénéréaz, lors d'une conférence de presse, exposait les buts de *Semper fidelis* et les projets en cours.

L'accueil qui fut réservé d'emblée à *Semper fidelis*, tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, fut des plus encourageants et de nature à justifier de nouveaux efforts et de nouveaux engagements.

LA PREMIÈRE RÉALISATION

« Servir le pays en contribuant à l'enrichissement du patrimoine national », devait déclarer le colonel divisionnaire Dénéréaz lors de l'assemblée constitutive de Coppet, « est le but premier de *Semper fidelis*. Nous sommes bien décidés à donner une forme plus large à ce que nous considérons comme nos devoirs de citoyen et de soldat. Cela est très important au moment où l'intérêt spontané pour tout ce qui touche à la sauvegarde de notre indépendance va s'amenuisant, où la notion de souveraineté est en butte à maintes attaques, où l'enjeu d'une défense n'est plus apprécié à sa juste valeur.

» On ne protège bien que ce qui mérite de l'être. Ce qui mérite de l'être, au premier chef, est bien le patrimoine national, surtout pour un pays comme le nôtre. Il a ses formes d'expression propres qu'une malheureuse conjoncture relègue de plus en plus dans l'ombre. Combien d'œuvres typiquement suisses ne sont-elles pas oubliées, voire perdues parce qu'elles ne répondent plus aux aspirations de la génération actuelle?

» Notre but n'est certes pas de les ressusciter, mais de les remplacer par d'autres, de la même essence, afin que nous ne devenions pas totalement étrangers à notre propre personnalité.

» Il est là une option que nous pouvons et que nous devons prendre en l'adaptant aux possibilités qui seront les nôtres. Nous apporterons ainsi une contribution, nouvelle peut-être, au maintien d'une indépendance qui nous est chère. »

C'est dans cet esprit que fut conçue, puis créée la première œuvre dont *Semper fidelis* a pris l'initiative et la responsabilité: « Pour un Dix Août », cantate pour récitants, solistes, chœurs et orchestre, poème de Géo H. Blanc ¹, musique de Jean Balissat.

L'entreprise n'était pas sans péril. Fallait-il choisir pour thème d'une œuvre qu'on voulait résolument de notre temps un épisode d'une histoire révolue, puisqu'il n'est plus rien qui nous rattache au service étranger?

L'œuvre de Géo H. Blanc et Jean Balissat, créée le vendredi 19 novembre 1971 au Palais de Beaulieu à Lausanne, apporta la démonstration que « l'évocation d'un fait, fût-il un fait d'armes, peut donner à celui-ci une valeur d'exemple universelle et permanente si elle s'appuie sur le caractère et la qualité humaine de ceux qui l'ont accompli. »

Il faut souligner ici l'aide efficace et généreuse que *Semper fidelis* trouva auprès de la Radio suisse romande et le talent, doublé d'un réel enthousiasme, que le Chœur de la Radio suisse romande, le Chœur Pro Arte-Lausanne, la Chorale du Brassus et l'Orchestre de Chambre de Lausanne mirent à exécuter, sous la direction d'André Charlet, la cantate « Pour un Dix Août ».

¹ Le poème de Géo H. Blanc a été entièrement reproduit dans le programme édité pour le concert du 19 novembre 1971. Il se trouve aux pages 13 à 35.

La critique, quant à elle, fut unanime pour reconnaître les grandes qualités de l'œuvre, la noblesse du verbe et la vigueur de la musique. Retransmise en direct le soir même du concert, qui comprenait en première partie notamment des productions de l'Ensemble Romand d'Instruments de Cuivre, la cantate de Blanc et Balissat passa une nouvelle fois sur les ondes de la Radio suisse romande, le soir du 10 août 1972, à l'occasion du 180^e anniversaire du massacre des Suisses aux Tuileries.

« Pour un Dix Août » n'est pas une œuvre faite de réminiscences seulement. Elle est actuelle dans sa totalité. Son message sera largement entendu.

DES PROJETS

Le concert au cours duquel fut créée la cantate « Pour un Dix Août » doit être considéré comme une manifestation exceptionnelle. Il est exclu, en effet, que *Semper fidelis* puisse, chaque année, remettre à la communauté une œuvre de cette importance, puisse solliciter, comme ce fut le cas, une somme pareille de dévouement, de sacrifice et de travail nécessaire à la réussite de l'entreprise.

Toutefois — et c'est là l'essentiel — l'*Association Semper fidelis* n'entend pas rester inactive. Son Conseil s'est déjà mis à l'ouvrage; il a examiné plusieurs solutions de nature, compte tenu des moyens à disposition, à entrer dans la ligne des buts fixés.

Quels sont ses vues d'avenir et ses projets?

« Nous voudrions d'abord les placer sur un plan général en affirmant que notre idée n'est pas de rester, du point de vue culturel ou artistique, dans le cadre qui a naguère pu satisfaire nos « aînés », déclarait encore le colonel divisionnaire Dénéréaz, à Coppet. « Nous ne renions rien, mais voulons, par une adaptation raisonnée au temps présent, susciter des œuvres qui soient comprises par la majorité de nos contemporains et qui répondent à leurs aspirations. En cela, ne voyez aucun opportunisme, mais la volonté d'avoir une large vision des choses du monde tout en restant nous-mêmes. »

Et, prenant l'exemple de la cantate « Pour un Dix Août » et après avoir rappelé qu'elle avait pour thème la fidélité, le colonel divisionnaire Dénéréaz précisait encore:

« Nous pourrions choisir, demain ou dans le futur, la solidarité, ce qui nous amènerait à illustrer, par l'un ou l'autre des arts de la paix, le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle. Car nous parlons beaucoup aujourd'hui de ce sentiment destiné soit à donner plus de force à l'Europe, soit à pallier des injustices dues à une prospérité inégale. Ce n'est qu'un exemple qui vous montre que nous ne nous laisserons pas diriger par le seul culte de valeurs réputées immuables. L'éventail de nos messages, comme celui de leur illustration, est très large. Il serait peu généreux de nous limiter à un domaine étroit, même si notre volonté est de contribuer uniquement à l'enrichissement du patrimoine national. »

L'*Association Semper fidelis* n'entend pas se faire éditeur, gérant de galerie d'art ou imprésario. Elle veut, sans pour autant rechercher systématiquement des talents consacrés, susciter des œuvres d'art nouvelles, dont elle se fera l'acquéreur pour ensuite — nous l'avons déjà dit plus haut — les remettre à la communauté.

Cette dernière, nous pourrions la définir comme étant, au premier chef, la communauté, ou mieux encore, les communautés romandes. Chacune d'elles a sa culture, sa manière d'être, de penser et d'agir qui se confondent, dans la diversité, avec notre patrimoine national.

AU TRAVAIL

Le Conseil de l'*Association Semper fidelis*¹ s'est sans tarder mis à l'ouvrage. Il a constitué deux commissions qui se sont réparties les tâches administratives et autres marquant les débuts de toute nouvelle entreprise. Il a également arrêté les grandes lignes de son activité, défini les points principaux du programme à réaliser. Il présentera, en outre, des propositions précises à l'assemblée générale qu'il entend largement consulter. Car il faut que l'activité de l'*Association* soit fondée sur une participation confiante des membres, sur leur adhésion et leur soutien unanimes, pour reprendre les termes de la *charte*.

¹ Le Conseil de l'Association est composé comme suit: colonel-divisionnaire E. Dénézéaz, président; colonel-divisionnaire O. Pittet, vice-président; M. H. Verrey, secrétaire; M. J.-C. Grandchamp, trésorier; MM. J.-P. Chuard, J.-P. Ehram, R. Huber, R. Lambert, R. Liron, M. Logoz, J. Presset, G. Rapp, M. Schmidt, P. Vallotton et H. Vidoudez, membres.

Ainsi donc, les objectifs qu'elle s'est fixés, l'*Association Semper fidelis* les réalise. Elle compte sur l'appui de tous ceux qui s'intéressent à son action. Elle n'est pas réservée seulement à ceux qui firent partie de la 1^{re} division, de la brigade légère 1 et de la division mécanisée 1 ou qui sont aujourd'hui incorporés dans notre grande unité d'armée romande, mais elle est largement ouverte à toutes corporations de droit public, aux personnes morales et aux personnes physiques qui désirent l'aider à atteindre son but et partager son idéal.

Major Jean-Pierre CHUARD



SEMPER FIDELIS